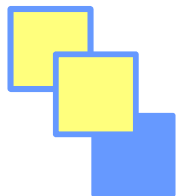
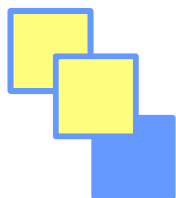


Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales

Poursuite de la mise en œuvre de la RGPP et réforme à venir des collectivités territoriales





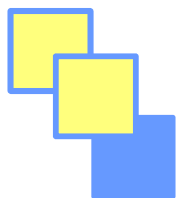
La RGPP

(révision générale des politiques publiques)

- Réforme des politiques menées par l'Etat
- Réforme de l'organisation de l'Etat
 - Réforme de l'Etat au niveau national
 - Réforme de l'Etat au niveau régional
 - *La création des ARS*
 - *La réorganisation des directions régionales de l'Etat*
 - Réforme de l'Etat au niveau départemental

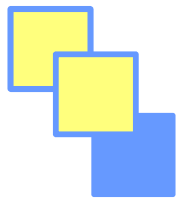
La RGPP

- Est visée une économie de 7 milliards d'euros à l'horizon 2011
- Un fonctionnaire d'Etat sur deux qui part à la retraite n'est pas remplacé



Poursuite de la mise en œuvre des mesures touchant aux politiques publiques

- Logement
- Solidarité
- Emploi
- Justice
- Santé...



Politique du logement (loi du 25 mars 2009)

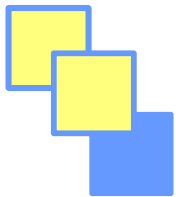
- Diminution de 10,3% du plafond de ressources pour l'attribution des logements locatifs sociaux...
- En vue de ramener la proportion des ménages qui peuvent théoriquement prétendre à un logement social, de 70% à 60% de la population
- Arrêté du 29 mai 2009 fixe nouveaux barèmes, applicables depuis le 1^{er} juin aux nouveaux entrants
- A compter du 1^{er} janvier 2010, ces barèmes seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers,
- et non plus en fonction de l'évolution du SMIC

Politique du logement (loi du 25 mars 2009)

- Possibilité d'expérimenter une modulation du loyer en fonction des revenus des personnes dans le cadre des conventions d'utilité sociale (nécessite un décret)
- La rénovation du 1% logement, pour concentrer les ressources sur le développement locatif, la rénovation urbaine et l'accession à la propriété, est également actée

Politiques de solidarité

- Généralisation RSA
 - Pénalisation financière accrue des Ministères qui ne respectent pas leurs obligations en matière d'emploi des personnes handicapées...

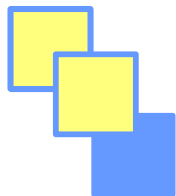


Emploi

- Création pôle emploi (fusion ANPE et ASSEDIC)
- Emploi des seniors
- Réforme formation professionnelle
 - Projet de loi en cours de discussion au Parlement
 - Création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels qui sera abondé à hauteur de 900 millions d'euros
 - en vue de mieux orienter les fonds de la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi et les salariés peu qualifiés

Justice

- Mise en œuvre réforme carte judiciaire
- Recentrage de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse du Ministère de la Justice sur les mineurs délinquants
- Crédits en faveur des mesures jeunes majeurs
 - 58 millions d'euros en 2008
 - 13 millions en 2009
 - zero euro en 2010

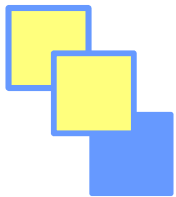


Santé

- Mise en place de dispositifs de stabilisation automatique de l'assurance maladie
- Lutte contre la fraude...

Une réorganisation de l'Etat au niveau national et local

- Réorganisation des directions d'administration centrale des Ministères et fusion de certaines missions et agences (ex : création ANAP)
- Affirmation du niveau régional comme niveau pertinent pour l'Etat
- Réorganisation des directions régionales et départementales



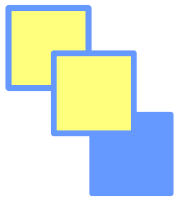
Création de l'ANAP

(loi HPST du 21 juillet 2009)

- ANAP = agence nationale d'appui à la performance
- Cette agence concernera les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux
- Elle remplacera plusieurs missions ou groupements nationaux impliqués dans le domaine hospitalier :
 - Mission pour l'appui à l'investissement hospitalier (Mainh),
 - Mission nationale d'expertise et d'audit hospitalier (Meah)
 - Groupement pour la modernisation des systèmes d'information hospitaliers (GMSIH).

Forme juridique de l'ANAP

- L'ANAP est un GIP
- Constitué entre l'Etat, l'UNCAM, la CNSA et les fédérations représentatives des établissements de santé et médico-sociaux



Missions

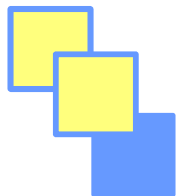
L'agence a pour objet d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer le service rendu aux patients et aux usagers,

- en élaborant et en diffusant des recommandations et des outils dont elle assure le suivi de la mise en œuvre,
- leur permettant de moderniser leur gestion, d'optimiser leur patrimoine immobilier et de suivre et d'accroître leur performance, afin de maîtriser leurs dépenses.

A cette fin, dans le cadre de son programme de travail, elle peut procéder ou faire procéder à des audits de la gestion et de l'organisation de l'ensemble des activités des établissements de santé et médico-sociaux

Missions (suite et fin)

L'ANAP sera également une agence au soutien des futures ARS pour le pilotage

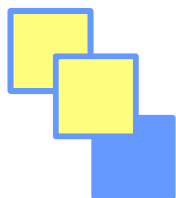


Renforcement du niveau régional

- Renforcement du niveau régional comme échelon de pilotage des politiques publiques
 - niveau régional = niveau de droit commun pour mettre en œuvre les politiques publiques relevant de l'Etat et piloter leur adaptation aux territoires
 - Préfet de Région = pilote et garant de la cohésion de l'action interministérielle de l'Etat
 - Pour le pilotage des politiques publiques, le Préfet de région aura autorité sur les Préfets de Département
 - Est également à l'étude la possibilité d'un droit d'évocation qui lui permettrait dans certaines matières de se réserver des actes nécessitant une coordination plus directe du niveau régional.

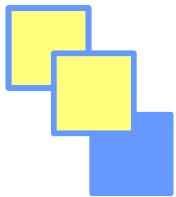
Réorganisation des directions régionales de l'Etat

- Réorganisation des directions régionales en 8 grandes directions (mise en œuvre 2009-2011)
 - une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
 - une agence régionale de santé avec des délégations territoriales (ARS : Etat + assurance maladie) ;
 - une direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)



-
- une direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement (DREAL) (décret du 27 février 2009);
 - une direction régionale des finances publiques résultant de la fusion de la comptabilité publique et des services fiscaux ;
 - une direction régionale de la culture ;
 - une direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (décret du 19 décembre 2008) ;
 - le rectorat d’académie.

Des Directions régionales pouvant avoir des unités territoriales



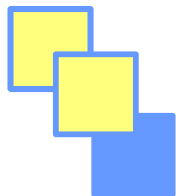
-
- Les Directions régionales de la PJJ réorganisées en 9 grandes directions interrégionales (décision de la Garde des Sceaux du 10 février 2009 parue au JO)

Zoom sur la création des ARS (loi HPST du 21 juillet 2009)

- L'ARS va se substituer à :
 - l'ARH
 - les pôles santé et médico-social de la DRASS et des DDASS
 - le GRSP
 - la MRS
 - l'URCAM
 - la partie sanitaire de la CRAM
 - la CRAM évoluant vers une caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

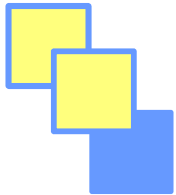
Délai de mise en œuvre

- 1^{er} semestre 2010 (selon Madame Bachelot au cours du premier trimestre)
- Des préfigurateurs ont été désignés lors du Conseil des Ministres du 30 septembre 2009



Ressorts territoriaux

- Le principe : une ARS par région
- L'exception : Des agences interrégionales possibles (instituées par décret)



Des ARS avec des délégations territoriales

- Les agences régionales de santé mettront en place des délégations territoriales dans les départements
- Selon Valérie Létard, alors Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité, : « ces délégations départementales disposeront d'un mandat leur permettant d'appliquer la stratégie de l'agence. Elles pourront donc être un véritable interlocuteur local pour le Préfet et les différents partenaires de l'ARS »

Champs couverts par les futures ARS et les Directions régionales jeunesse, sport et cohésion sociale

ARS

- Soins de ville/ambulatoires
- + Établissements de santé
- + Prévention et éducation à la santé
- + Médico-social – Assurance maladie pour sa part financée assurance maladie
- + ESAT
- + Veille et sécurité sanitaires (certaines compétences)
- + Certaines compétences en matière de formation détenues par l'Etat

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

- Lutte contre les exclusions (Pilotage des CHRS, samus sociaux, boutiques de solidarité,...)
- + Certaines compétences en matière de formation détenues par l'Etat
- + Jeunesse et sports
- + Vie associative...

...

Champs non couverts par les ARS

- La médecine du travail,
- La santé scolaire et universitaire
- et la PMI

n'étant pas placées sous l'autorité de l'agence, les parlementaires ont souhaité que l'ARS articule son action avec les autorités en charge de ces questions

Les nouveaux décideurs

Le paysage institutionnel fortement redessiné

ARS

Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

Une partition est opérée entre un pôle social et un pôle sanitaire et médico-social

=> Une **meilleure articulation** entre sanitaire et médico-social est espérée

=> De **nouveaux équilibres / articulations** à trouver avec le secteur social

La cohésion de l'action interministérielle de l'Etat sera assurée par le Préfet de Région qui aura autorité sur la direction de la cohésion sociale et présidera le conseil de surveillance de l'ARS

Gouvernance de l'ARS

- Un DG qui concentre l'essentiel des prérogatives
- Un conseil de surveillance au rôle plus limité
- Aux côtés de l'ARS :
 - Une conférence régionale de la santé et de l'autonomie et auprès de chaque territoire de santé une conférence de territoire
 - Deux commissions de coordination des politiques publiques

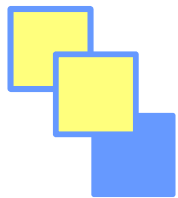
Création des directions régionales et départementales de la cohésion sociale

- Nous sommes toujours en attente d'un décret sur le sujet (pourrait paraître courant octobre)
- Mise en œuvre courant 2010
- 8 régions expérimentatrices avec des préfigurateurs DRJSCS désignés dans ces régions
- Des préfigurateurs des directions départementales déjà désignés
- Spécificités IDF, Corse et Outre-mer

Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale

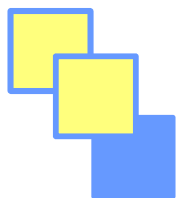
(recherche plus grande transversalité, mutualisation de moyens)

- Activité de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes vulnérables (dont CHRS, samus sociaux, boutiques de solidarité...)
- Action en faveur des familles vulnérables
- Intégration des étrangers
 - à l'exception de la gestion des places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile attribuée à la préfecture du département chef-lieu de région
- Lutte contre les discriminations



Direction régionale jeunesse, sport et cohésion sociale

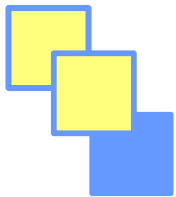
- Droits des femmes
- Politique de la ville
- Pilotage stratégique des formations sociales
- Certification dans le domaine des professions de santé non médicales et dans le domaine des professions sociales
- Juridictions sociales (TASS et TCI)
- Observation sociale
- Jeunesse
- Sport...



Réorganisation des directions départementales de l'Etat

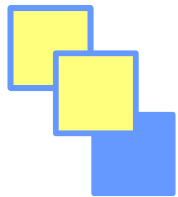
- Une direction des territoires
- Une direction de la population et de la cohésion sociale
 - Avec dans les départements de plus de 400 000 hab, une direction spécifique dédiée à la cohésion sociale
- L'Inspection d'académie
- Une direction départementale des finances publiques
- Les services chargés de la sécurité intérieure

-
- Réorganisation des directions départementales de l'Etat (suite et fin)
 - Les organigrammes fonctionnels de ces directions ont été validés par le Premier Ministre en début d'année



Réforme à venir des collectivités territoriales

- Une réforme annoncée il y a plus d'un an
- Confirmée par le Chef de l'Etat le 22 juin dernier (congrès Versailles)
- De nombreux rapports à la disposition des pouvoirs publics
 - Rapport du comité pour la réforme des collectivités locales
 - Rapports du Sénat et de l'Assemblée Nationale
 - Contribution des partis politiques...



Textes et calendrier

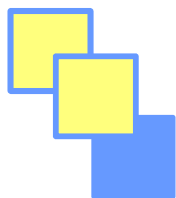
- Un projet de loi cadre qui a pris du retard
- Des aspects financiers traités par la future loi de finances pour 2010
 - Exemple : réforme taxe professionnelle
- Plus tard d'autres textes comme une future loi sur la répartition des compétences entre collectivités territoriales

Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux au cours de l'été

- Création de métropoles, collectivités territoriales de plus de 450 000 ou 500 000 habitants dotées d'un statut particulier
- Les métropoles auraient vocation à se substituer, sur leur territoire, aux départements dont elles reprendraient les compétences (le département continuant à agir en dehors du territoire de la métropole)
- Elles exerceraient également celles des communautés urbaines.
- Pour l'exercice des compétences antérieurement détenues par les départements, les métropoles recevraient de ces derniers les financements qu'ils y consacraient avant le transfert
- Au cours du congrès de l'ADF (22 et 23 septembre 2009), Brice Hortefeux a cependant pris ses distances par rapport à l'hypothèse d'un transfert automatique des compétences sociales du département vers la métropole

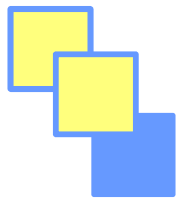
Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- Instauration de conseillers territoriaux ayant vocation à siéger à la fois au conseil général et au conseil régional



Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- Fin de la clause générale de compétences pour les départements et les régions
- Cette clause leur permet d'agir au-delà de leurs compétences obligatoires lorsqu'ils estiment qu'un intérêt départemental ou régional est en jeu



Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- Délégation de compétence obligatoire pour certaines compétences des régions ou des départements vers les communes ou de certaines compétences des régions vers les départements
- La décision de déléguer resterait cependant du ressort de la collectivité délégante mais son refus de déléguer devrait être motivé

Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- Election au suffrage universel direct des délégués des communes de 500 habitants et plus au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés urbaines et des communautés d'agglomération
- Election en même temps que les conseils municipaux

Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- Cet avant-projet de loi contient bien d'autres dispositions portant sur
 - le regroupement des départements ou des régions,
 - la réduction d'un tiers des effectifs des exécutifs intercommunaux,
 - la rationalisation de la carte de l'intercommunalité, etc

Avant-projet de loi cadre soumis à concertation des élus locaux

- On attend désormais le projet de loi
- Discussion ensuite au Parlement

